

Communiqué de presse À Paris, le 14 septembre 2023

À l'occasion de la rentrée universitaire, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France s'inquiète des conditions d'apprentissage des étudiants déficients visuels

Pour la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, l'accès aux parcours d'enseignement supérieur, à l'information, aux cours et supports documentaires est un enjeu majeur pour la formation des personnes aveugles et mal voyantes.

Considérant que l'accès aux formations notamment supérieures pour les personnes déficientes visuelles est un enjeu majeur pour leur avenir et notamment pour garantir leur employabilité, la Fédération mobilise et alerte régulièrement sur les difficultés et les inégalités qu'elles rencontrent.

En novembre, elle avait rassemblé les acteurs de l'enseignement supérieur et les universités à l'occasion d'un webinaire pour échanger sur les bonnes pratiques et actions prioritaires à mettre en place en faveur de l'accessibilité numérique dans l'enseignement.

Pour les étudiants aveugles et malvoyants, les difficultés commencent dès l'inscription comme le montre <u>l'Observatoire</u> du respect des obligations en matière d'accessibilité numérique, voulu et conçu par la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France et dévoilé en juin dernier.

En effet, seuls 3 sur 82 sites contrôlés respectent leurs obligations d'affichage (mention sur la page d'accueil, déclaration d'accessibilité et schéma pluriannuel) soit 3,66%. Pour rappel, selon la loi, depuis mai 2012, l'ensemble des sites internet publics doivent être accessibles.

Mais le parcours du combattant continue, pour Bruno Gendron, Président de la Fédération, « après l'inscription impossible à réaliser dans un environnement numérique inaccessible, suivre ses cours est un défi au quotidien tant l'usage d'outils visuels est devenu prégnant à l'université. »

Pour Anne-Sophie, étudiante malvoyante l'an passé à l'université de Marseille en Master 2 parcours handicap et dépendance « l'accès est inégal par rapport aux autres étudiants. Si vous prenez le cas d'un Powerpoint, l'accessibilité du document est telle que nous ne pouvons accéder à ¼ de la formation qu'il contient. Autre exemple, il faut 20 minutes pour un étudiant voyant pour lire un document. Pour une personne déficiente visuelle, il faut parfois jusqu'à 2h30! ».

La Fédération annonce qu'elle restera mobilisée pour que les personnes aveugles et mal voyantes ne soient pas laissées sur le côté. Fidèle à sa devise, « La citoyenneté ça nous regarde! » l'accessibilité pour tous est une condition non négociable du respect des droits de tout citoyen.

En savoir plus concernant l'observatoire de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France: Cet Observatoire a pour but de mesurer la connaissance des obligations légales en matière d'accessibilité. Il porte sur un échantillon important de sites web (plus de 2 000) dans 42 secteurs d'activité. Il recense la présence d'éléments exigés par la loi devant figurer obligatoirement sur le site web : une déclaration d'accessibilité de moins de trois ans, ayant une présentation telle que décrite dans le cadre du RGAA, une mention lisible sur le niveau de conformité sur la page d'accueil, un schéma pluriannuel d'accessibilité. Il a bien entendu vocation à évoluer pour notamment prendre en compte l'élargissement du champ d'application.

À noter, à ce jour, cet <u>Observatoire</u> ne porte pas sur l'accessibilité effective des sites web contrôlés, mais uniquement sur les éléments déclarés par les organismes.

Contacts presse:

aveugles de france@ad-convergence.com Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02 Dominique Dardel / 06 11 04 40 39

À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles. Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'Outre-Mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.